

Le 25e anniversaire de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **21 (1950)**

Heft 8

PDF erstellt am: **04.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXI^e ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS

N^o 8. AOUT 1950

SOMMAIRE :

*Le 25^e anniversaire de l'Association pour la défense des intérêts du Jura :
Introduction. — L'ADIJ a 25 ans. — Notre bulletin «Les intérêts du Jura».
Echos de la presse.*

Le 25^e ANNIVERSAIRE de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

INTRODUCTION

Le 8 juillet 1950, après son assemblée générale ordinaire, notre association célébrait le 25^e anniversaire de son existence, dans une courte et sobre manifestation, à la halle de gymnastique de Delémont.

Notre bulletin du mois d'août sera entièrement consacré à cette commémoration, ouverte par la Fanfare municipale de Delémont à 12.25 heures. M. Frédéric Reusser, avocat des mineurs, Moutier, président de l'ADIJ, rappela ensuite les circonstances dans lesquelles l'association fut créée et souligna les principales étapes de son réjouissant développement. Nul n'était plus qualifié que lui pour faire l'histoire de la société, dont il fut le président distingué pendant un quart de siècle. Son exposé sera publié intégralement dans le présent bulletin. Après M. Reusser, l'assemblée entendit un discours de M. le maire Louis Lovis, conseiller national, qui apporta à l'ADIJ le salut et les félicitations de la municipalité de Delémont. Celle-ci joua un rôle prédominant lors de la fondation de l'association. Malheureusement M. Lovis n'ayant pas écrit son discours, il ne nous sera pas possible de le publier. La manifestation se termina par un nouveau morceau de la Fanfare municipale. Elle avait duré un peu plus de 30 minutes.

Pour donner le reflet de la journée du 8 juillet 1950, qui doit rester comme un encouragement dans les annales de l'ADIJ, nous publierons encore des échos de la presse et nous terminerons par quelques renseignements sur le développement du bulletin de l'association, qui fut pendant 20 ans le fidèle messenger des organes dirigeants de l'association auprès de leurs membres et le porte-parole du Jura dans tous les milieux qui montrent de l'intérêt pour le développement de notre petite patrie.

25 ans d'activité, c'est un peu l'âge de l'adolescence pour une corporation. C'est le temps qu'il lui faut pour justifier les espoirs mis en elle lors de sa fondation. C'est aussi la marge nécessaire pour consolider ses fondements et mûrir ses moyens d'action. Et la ques-

tion que nous devons nous poser au terme de cette première étape est bien simple, mais nous devons nous la poser tout de même. Les moyens financiers mis en œuvre au cours de ces 25 années, le temps consacré aux travaux les plus divers, les efforts déployés par toutes les personnes à la tâche, correspondent-ils, dans une mesure satisfaisante aux résultats obtenus et ces derniers n'auraient-ils pas été obtenus sans l'association? Nous pouvons répondre favorablement à cette double question, non pas parce que de nombreux orateurs nous l'ont déclaré à l'occasion du 25^e anniversaire, mais bien parce que notre association continue de se développer de mois en mois. Le fait que presque toutes les communes du Jura sont affiliées, qu'un grand nombre de sociétés de caractère économique et culturel, qu'un nombre imposant d'entreprises industrielles et commerciales ont souscrit une déclaration d'adhésion et que l'effectif des membres individuels ne cesse d'augmenter, est pour nous la preuve tangible que nous ne travaillons pas en vain et que les fruits de notre activité sont appréciés.

Notre devoir, au seuil du deuxième quart de siècle d'existence est donc tout tracé. Nous devons poursuivre notre tâche, réaliser les projets actuellement à l'étude dans les nombreuses branches de notre programme d'activité, travailler au développement général du Jura, de son économie, de son équipement routier et ferroviaire, de sa vie culturelle et sociale. La tâche est immense. Elle ne peut être résolue sans l'appui des autorités cantonales et fédérales. Elle est aussi illimitée, car la vie des peuples est en continuelle évolution et dès qu'un but est atteint, il s'en présente d'autres, vers lesquels il faut marcher sans jamais se lasser. Notre intention est bien de poursuivre nos travaux, avec une ardeur nouvelle et digne de tous les compliments aimables qui nous ont été faits à l'occasion de notre 25^e anniversaire. Nous ne les avons certes pas tous mérités, mais nous nous efforcerons de réaliser encore mieux les espoirs mis en nous et c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nous abordons la nouvelle étape de 25 ans, ouverte le 8 juillet 1950.

La rédaction.

L'ADIJ A 25 ANS

Une petite graine, souvent pas plus grosse qu'une tête d'épingle, semée dans un terrain propice et renfermant en elle les éléments propres à une grande espèce, peut, après avoir germé en une frêle plantule exposée à tous les coups du sort, puis avoir passé par l'état d'arbuste cherchant sa place au soleil, devenir un arbre vigoureux étendant sa ramure dans toutes les directions. Les organisations humaines sont semblables à la petite graine génératrice de racines profondes, d'un tronc et de branches puissants. Ainsi en a-t-il été de l'ADIJ. Elle est née d'une décision du Conseil municipal de Delémont du 24 septembre 1924. Celui-ci avait formé le projet de grouper les principales communes du Jura pour défendre leurs intérêts communs au point de vue ferroviaire. Il s'agissait de Porrentruy, Delémont, Laufon, Moutier, Saint-Imier et Tramelan, ainsi que de Granges et du comité régional pour la défense des intérêts économiques de Tavannes et environs. Ce dernier jouait en quelque sorte en l'occurrence le rôle de précurseur.